

[Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente] (P.123 service de l'assainissement collectif)

1- Définition	<i>Dimension développement durable</i>	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de service à l'usager : optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues. Pérennité économique du service.
	<i>Finalité</i>	<ul style="list-style-type: none"> Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement
	<i>Définition</i>	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1
	<i>Unité</i>	<ul style="list-style-type: none"> Sans dimension (exprimé par un pourcentage)
	<i>Fréquence de détermination</i>	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle
	<i>Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les services de collecte sont concernés. Les services de transport ou de dépollution ne sont pas concernés.
2- Calcul	<i>Données nécessaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> Montant facturé au titre de l'année N-1, comprenant l'ensemble de la facture « assainissement » <ul style="list-style-type: none"> part « assainissement » de l'opérateur éventuel part « assainissement » éventuelle de la collectivité redevance pollution la taxe Voies Navigables de France TVA liée Impayés au titre de l'année N-1 (pour une facture donnée, répartis au prorata de la part « eau » hors taxes et redevance et de la part « assainissement » hors taxes et redevance) Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers Sont incluses toutes les taxes et redevances du service Les avoirs connus au 31/12/N (par exemple suite à erreur de lecture ou fuite) ne sont pas pris en compte ni dans les impayés ni dans le Montant Total Facturé Toute facture non payée (même partiellement) est comptabilisée quelque soit le motif du non paiement
	<i>Producteur des données</i>	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur
	<i>Echelle de calcul</i>	<ul style="list-style-type: none"> Calcul au niveau du service d'assainissement collectif
	<i>Règles de calcul</i>	<ul style="list-style-type: none"> $(\text{Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N}) / (\text{Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N}) \times 100$
	<i>Recommandations pour la maîtrise de la qualité de ces données</i>	<ul style="list-style-type: none"> Montants facturés et impayés doivent être en cohérence avec les décomptes aux collectivités
	<i>Degré de confiance</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur.
	<i>Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul</i>	<ul style="list-style-type: none"> Non pertinente (La comparaison peut parfois être pertinente. Ce n'est pas le cas de la consolidation, notamment du fait des contextes très différents entre les services : habitat collectif ou individuel, contexte social) Dans le cas d'une même collectivité avec plusieurs opérateurs, la consolidation devient nécessaire. Dans ce cas, l'indicateur est pondéré en le

		multipliant par le chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) pour chaque périmètre couvert par un opérateur donné.
3- Interprétation au niveau local	<i>Données contextuelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contexte social
	<i>Indicateurs liés</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, taux de réclamations
	<i>Règles pour l'interprétation au niveau local</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Effets méthode connus : il s'agit d'être vigilant sur la cohérence des données avec les décomptes ◆ Prise en compte de la fiabilité : ◆ Signification d'une évolution positive ou négative dans le temps : Aucune ◆ Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.
4- Recommandations pour la comparaison des résultats entre services	<i>Différences de contexte</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité globale du système de recouvrement incluant les procédures de recouvrement de l'opérateur mais également les choix contractuels de facturation et de recouvrement.
	<i>Effets méthodes</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sans objet
	<i>Prise en compte du degré de confiance</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pour comparer les résultats entre services, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.